



Hergement gratuit et virer dans 1 mois

Par **69emi**, le **07/06/2021** à **17:45**

Bonjour. Je suis actuellement héberger gratuitement en payant tout de même un loyer de de 300 pendant 8 mois et de 400 euros depuis 3mois. Je suis mère célibataire avec un enfant de 9 ans scolarisé à côté de la.ou nous vivons. La personne qui me loge me demande partir avant fin juillet mais je n'ai pas les moyens de me payer un appartement. J'ai fais une demande de logement social mais je n'ai pas de nouvelle de leur part depuis 1 ans. Je ne sais pas quoi faire. Pouvez-vous m'aider s'il vous plaît. Bien cordialement.

Par **marouil**, le **08/06/2021** à **10:10**

Bonjour

je vous conseille d attendre la treve hivernale le 15.11 et de passer une annee au chaud. Ne vous inquietez pas , tout va bien se passer. De maintenant au 15.11 il suffit de refuser de quitter l appartement. Tant pis pour le proprietaire, il ou elle n avait qu a continuer a vous loger gratuitement.

Par **P.M.**, le **08/06/2021** à **11:16**

Bonjour,

La trêve hivernale ne s'applique pas à l'hébergement mais celui-ci devrait être gratuit sinon c'est de la location ou sous-location si vous arrivez à le prouver...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des services sociaux et des associations d'aide aux plus démunis...